

Académie de Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes s3-versailles@snepfsu.net

Lettre d'information SNEP-FSU Versailles à l'attention des collègues contractuels EPS – 10/07/2017

Cher(e) collègue,

Le volume de l'activité syndicale (tant au plan académique que nationale) ne nous a pas permis de vous adresser plus tôt ce courrier même si plusieurs d'entre nous (nous sommes tous bénévoles!) sont encore présents et mobilisés pour suivre et défendre les dossiers en cours!

Nous vous souhaitons bonne lecture et, pour celles et ceux qui en ont la possibilité, de passer des moments agréables de vacances.

Bien cordialement,

Bruno MARECHAL - Jean FAYEMENDY

Rencontre SNEP - SNES (FSU) Versailles

Une réunion de travail SNEP – SNES (FSU) sur le dossier des professeurs contractuels a eu lieu le Vendredi 23 Juin au siège du SNES Versailles. Elle a permis de faire le point sur l'emploi précaire dans notre académie, sur les pratiques de gestion des non titulaires au Rectorat, sur les droits des contractuels. Bruno MARECHAL et Jean FAYEMENDY y représentaient le bureau académique du SNEP-FSU Versailles.

Nous vous rendons compte de ces échanges et des informations qui complètent ou précisent celles communiquées lors du Congrès académique SNEP-FSU du 15/06/2017 à Nanterre.

La crise de recrutement qui touche massivement plusieurs disciplines (cette année, plus de 1 300 postes ouverts aux différents CAPES n'ont pas été pourvus) conduit les rectorats à faire appel à des personnels non titulaires. Dans l'académie de Versailles, le nombre de contractuels dans le second degré va encore augmenter et dépassera les 3 000 l'an prochain. L'EPS n'est pas considérée par le Rectorat comme discipline déficitaire (entre 25 et 30 contractuels auraient été employés en 2016/2017).

L'année 2016-2017 s'est traduite par un certain nombre de progrès, obtenus grâce à l'action syndicale, pour les personnels non titulaires. En effet, le décret du 29/08/2016 a permis un début d'uniformisation des politiques académiques, notamment par l'obligation faite à tous les rectorats de prévoir une évolution de carrière pour tous les personnels précaires. A Versailles, le rectorat a donc dû accepter de mettre en place, ce que le SNEP et le SNES-FSU réclamaient depuis des années, une nouvelle grille qui prévoit une évolution de la rémunération tous les trois ans, sauf avis contraire des corps d'inspection ou des chefs d'établissement. Les modalités précises de cette évaluation des collègues étant d'ailleurs encore à préciser. Pour de nombreux professeurs contractuels, en

particulier ceux enseignant dans les disciplines générales (dont l'EPS), cette nouvelle grille se traduit par des indices de rémunération supérieurs à ceux qui étaient en vigueur jusque là.

Le Rectorat de Versailles limite les prérogatives de la Commission Consultative Paritaire (CCP) des enseignants non titulaires à des informations générales et aux procédures de licenciement. Le SNEP et le SNES (FSU) revendiquent que la CCP soit consultée sur toutes les opérations de gestion concernant les contractuels.

Au sein du Rectorat de Versailles, deux divisions des personnels (DPE 1 et DPE 2) s'occupent des professeurs non titulaires. Les contractuels doivent s'adresser par mél aux gestionnaires concernés. Concernant l'EPS, les contractuels sont invités à utiliser le mél général « ce.dpe1@ce-versailles.fr » en cas d'absence ou d'indisponibilité du ou de la gestionnaire dédié(e). Qu'il s'agisse du renouvellement de contrat (en fin d'année scolaire, le chef d'établissement a du remplir un document et donner son avis) ou de la question du classement (dans la grille de rémunération).

En cas de difficulté(s), nous invitons les contractuels EPS à informer Frédérique LOOREN (<u>frederique.looren@wanadoo.fr</u>) qui a accepté d'être la responsable SNEP-FSU contractuels, au sein du collectif SNEP-FSU Versailles, en relation avec Bruno MARECHAL, co-secrétaire académique du syndicat. En tant que représentante syndicale, Frédérique pourra s'adresser aux chefs de division concernés. A noter également que Frédérique est sollicitée pour devenir membre suppléante (au titre de la FSU) de la CCP.

Concernant les éventuels droits sociaux auxquels vous pourriez prétendre, il est important de consulter le site du Rectorat. En relation avec des questions qui avaient été posées lors de la réunion SNEP-FSU du 15/06/2017 :

- Une mise à jour est intervenue récemment concernant le guide logement
- CESU garde d'enfant et autres aides : il faut s'adresser à l'Assistante Sociale du département d'exercice
- Un nouveau mode opératoire est désormais en place sur Chorus (frais de déplacement et de repas pour celles et ceux qui seraient susceptibles d'en bénéficier).

Chômage

Les questions relatives au chômage préoccupent légitimement les collègues en CDD. Nous vous avions annoncé des modifications dans leur prise en charge. Nous vous rendons compte des informations obtenues par notre collègue Mounya BRAHIMI :

La Division des Personnels Enseignants (D.P.E.) et le service chômage (DIPP1) sont ouverts au public les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 (accueil physique et téléphonique). Le matin, ils ne répondent pas au téléphone, on peut laisser un message sur le répondeur, qu'ils traiteront (logiquement) ultérieurement.

Cependant, selon de "nouvelles réglementations", le service chômage ne fermera pas le 1er juillet MAIS tous les dossiers de chômage seront désormais transmis au Pôle Emploi à partir du 1er juillet 2017.

Le temps que tous les conseillers Pôle Emploi soient informés et qu'une plate-forme soit installée pour le traitement des dossiers.

Ni le rectorat de Versailles, ni le service chômage ne s'occuperont d'indemniser les contractuels ou demandeurs d'emploi.

L'idéal serait de démarcher Pôle Emploi à partir du 03 juillet 2017.

Le service chômage du rectorat ne restera ouvert que pour aider les demandeurs à régler leurs "difficultés administratives" concernant leur dossier chômage...

Pour le dossier de demande de recharge (d'allocations chômage), il est à remplir en y ajoutant l'attestation employeur (et de tous les employeurs s'il y a...), si elle n'est pas en notre possession il faut absolument la demander auprès du "gestionnaire-paie" de notre/nos employeur(s), c'est une pièce importante du dossier, car y figurent les heures travaillées, salaires, motif de fin de contrat, etc...

Toutes ces informations et précisions ont été recueillies auprès de Madame Noury du service chômage (elle s'occupe du début de l'ordre alphabétique, à priori chacun a une partie de l'alphabet à traiter...). Coordonnées : Service chômage - Madame Noury Tél.: 01.30834778 Mail: ce.dipp1@ac-versailes.fr
Pour toutes questions, il est possible de laisser un message soit sur le répondeur, soit à l'adresse mail indiquée.

Rejoindre le SNEP-FSU Versailles à la rentrée!

Comme nous l'avons expliqué lors du Congrès académique spécial Contractuels du 15/06/2017, le SNEP est le syndicat très majoritaire des enseignants d'EPS (82% des voix aux élections professionnelles chez les professeurs titulaires au plan national, 97% dans l'académie de Versailles). Il est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) qui est la première fédération syndicale de l'Education Nationale. Il travaille en permanence avec le SNES, également membre de la FSU, qui syndique les enseignants du second degré toutes disciplines confondues, hors EPS. Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont disposent le SNEP pour fonctionner, informer et agir avec et pour la profession.

Le SNEP-FSU fixe chaque année, au niveau national, le montant des cotisations syndicales annuelles, conformément aux statuts du syndicat. Afin de faciliter l'adhésion des collègues contractuels, il a décidé de prévoir 3 catégories de cotisations :

- CDI et MAGE : à partir de 100 € (en fonction de la rémunération)

- CDD affectés à l'année et à temps plein : 44 €

- Tous les autres CDD : 30 €

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre le SNEP-FSU Versailles!

Pour joindre les responsables académiques du SNEP-FSU Versailles :

- Par courrier: 24, Rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

- Par mél : s3-versailles@snepfsu.net

- Par tel: 0674857281

Et également désormais: frederique.looren@wanadoo.fr

Courrier envoyé par le SNEP-FSU Versailles au Recteur de l'académie de Versailles

Trappes, le 22 juin 2017

Α

Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles Rectorat
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Objet: situation des professeurs d'EPS contractuels

Monsieur le Recteur,

La section académique du SNEP-FSU a récemment réuni les professeurs d'EPS contractuels employés par le rectorat.

Les collègues présents, représentatifs de la diversité des situations (CDI, CDD) et des parcours, ont exprimé leurs attentes, particulièrement fortes en ce qui concerne l'emploi et le renouvellement des contrats et les possibilités d'accès au corps des professeurs d'EPS.

Au regard des besoins pour que soit assurée la continuité du service public de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire du second degré, nous considérons que tout doit être mis en œuvre pour assurer aux plus précaires d'entre eux (CDD) le renouvellement de leur contrat (réemploi), autant que faire se peut dans le cadre de services à temps plein et de façon la plus continue possible. Tous les professeurs d'EPS contractuels ont souligné leur attachement à avoir, dans leur service, le forfait de 3 heures consacré à l'animation du sport scolaire du second degré.

Afin de les aider à s'inscrire dans une démarche d'accès à la titularisation (concours réservé, concours interne), nos collègues ont insisté pour que soient mises en place - dans l'académie de Versailles - des formations spécifiques de préparation à ces concours et ce, dés la prochaine rentrée scolaire.

Nous demandons également à ce que soient organisées dans l'académie des sessions de sauvetage aquatique.

Le SNEP-FSU Versailles partage et soutient les attentes de nos collègues contractuels.

Nous avons l'honneur de vous demander quelles dispositions vous entendez prendre pour assurer le réemploi des collègues en CDD et pour permettre aux uns et aux autres de préparer la session 2018 des concours interne et réservé du CAPEPS.

Dans l'attente, Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Patrick Mathieu, Marc Legein, Bruno Maréchal

Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU Versailles